

RELEVÉ ANNUEL 2023 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Abeille Vie et par Abeille Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :

THOMAS AXEL

Adhésion : 18190215

Date d'effet : 31/07/2017

Votre conseiller :

S.A.S. BOTTERO PATRIMOINE

Correspondant AFER

450 AVENUE BADEN POWELL

IMMEUBLE OPTIMUM

34000 MONTPELLIER

Téléphone : 04 67 69 74 49

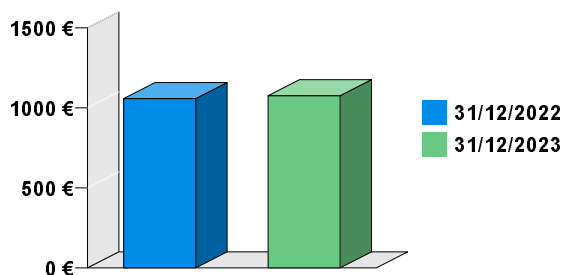
Email : contact@bottero-patrimoine.com

N° ORIAS : 07030119

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 31/12/2023	1 076,85 €
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 31/12/2022	1 057,41 €

RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE 2023	Rappel de l'épargne au 31/12/2022 en euros	Montant de l'épargne au 31/12/2023 en euros	Ventilation par support au 31/12/2023	Valeur de la part au 31/12/2023 en euros	Nombre de parts au 31/12/2023	Primes Investies au 31/12/2023 en euros	PRUM* en euros
FONDS GARANTI EN EUROS	1 057,41	1 076,85	100,00 %	-	-	-	-
Valeur de rachat	1 057,41	1 076,85	100,00 %				
Epargne disponible	1 057,41	1 076,85					

Evolution de l'épargne



* PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : prix d'achat moyen des unités de compte.

La valeur des parts des unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse. Seul le nombre de parts est garanti.

L'épargne investie dans le Fonds Garanti en euros bénéficie de l'effet de cliquet après attribution des bénéfices financiers de l'exercice.

Vous trouverez dans la partie glossaire de cet envoi la définition des termes figurant dans votre relevé annuel.

PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE :

La loi de finances pour 2018 a institué de nouvelles modalités d'imposition pour les produits issus des versements effectués à compter du 27/09/2017. Le tableau suivant vous permettra de compléter, le cas échéant, votre déclaration de revenus 2023, avec les informations arrêtées au 31/12/2022, et d'anticiper les modalités d'imposition d'un éventuel rachat demandé au cours de l'année 2024, avec les montants arrêtés au 31/12/2023 :

	Montant des primes restées investies jusqu'au 26/09/2017 en euros	Montant des primes restées investies à compter du 27/09/2017 en euros
Au 31/12/2022	500,00	500,00
Au 31/12/2023	500,00	500,00

IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) :

Votre adhésion ne possède aucun support immobilier devant figurer dans votre éventuelle déclaration à ce titre.

RELEVÉ ANNUEL 2023 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Abeille Vie et par Abeille Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :
THOMAS AXEL
Adhésion : 18190215
Date d'effet : 31/07/2017

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2023

FONDS GARANTI EN EUROS

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées
31/12/2022	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		1 057,41
	Répartition des bénéfices 2023		23,48
	Prélèvements sociaux	4,04	
31/12/2023	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		1 076,85